



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit février, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Molières, sous la présidence de Robert DESCAZEAUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myriam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc		MORO	Solange	X
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUCAMVILLE	PECH	Henri-Bernard	X	JOUANY	Marc	
AUTERIVE	DELPONT	Myriam		RAYNAUD TOUGE	Hervé	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	X
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	DUPONT	Georges		SALVADORI	Fabien	
BARDIGUES	DUPOND	François		GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	X
BESSENS	GIMBREDE	Laurent		LAFAURESSE	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier		RADOMSKI-LASINSKA	Stéphane	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges		CHANUT	Thierry	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		BOUSQUET	Christian	X
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude	X	JALARET	Guy	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		PARNET	Jean-Pierre	
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian		SOULIE	Christiane	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy	X	SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X			
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude	X	DECON	André	
CASTELSARRASIN	DAL CORSO	Michel	X	REMIÀ	Alex	
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice		MEUNIER	François	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAUSSADE	DUJOLS	Michel		IMBERT	André	X
CAYLUS	SERVIÈRES	François	X	COUSI	Vincent	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard		ESPINOSA	Georges	X
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario		CENTIS	Angeline	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick	X	VILLEMUR	Jean-François	
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude	X	BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	FAURE	Gérard		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie		BIERGE	Michel	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre		DELPECH	Michel	X
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		BUSQUET	Pierre	
ESCAZEAUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		REYMONDOUX	Laurence	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE

082-258200575-20200218-DCS20200218_05-DE
Regu le 19/02/2020

DCS20200218_05

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian	X	JULLIE	Bernard	
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain		DESBOUIT	Pierre-Etienne	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
FENEYROLS	BIGET	Philippe	X	JALBAUD	Jean-Louis	
FINHAN	DUBEROS	Alain	X	FAURE	Liliane	
GARGANVILLAR	DESCAZEUX	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude	X	FOUCAULT	Marc	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		CLAUSSE	Jean-François	
GENSAC	FABAROL	Françine		NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	DANIE	Claude	
GLATENS	RENARD	Claude	X	ALLADIO	Franck	
GOAS	BAQUE	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	WALASZEK	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel	X	SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	SERRES	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	MARTY	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABARTHE	NOUGAYREDE	Bernard	X	RESSIJAC	Serge	
LABASTIDE DE PENNE	BONESTEVE	Régis	X	PRADAL	Jean-Pierre	
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	OLIVIER	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues		DELMAS	Marie-Joëlle	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIE	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	CAVIN	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	LAVERGNE	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		MOUGENOT	Nathanaël	
LAFITTE	MASSON	Michel		WINCHURCH-BEALE	Richard	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric		MAGES	Bernard	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	THAU	René		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	SOBOL	Pierrette		FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		QUELIN	Didier	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique	X	GERARDIN	Frédéric	
LAVIT DE LOMAGNE	CONSTANTIN	Christian	X	FALGAYRAS	Marie-Rose	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		GRANIE	Carole	
LE PIN	JÉAN	Joël		LESA	Danie	
LES BARTHES	MAGNAC	André		PLANTADE	Yves	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	CAILLERETZ	Jeannine	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	GUMIERO	Robert	
LOZE	FAUCON	Mathieu		GAVENS	Nicolas	
MALAUSE	VILLA	Philippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	BERTHET	Christian	X	GUIZOT	Danielle	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	BECBEC	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul	X	ESTANOVE	Philippe	
MAUBEC	FERRADOU	Jean-Claude	X	MEVIS	Jean-Yves	
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane		DAUZIECH	Viviane	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	THUERY	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc		ABOUA	Aïzen	
MOLIERES	SAHUC	Jean-François	X	NOYER	Roland	
MONBEQUI	VILLEMUR	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONCLAR DE QUERCY	GOURMANEL	Robert		EMBOULAS	Didier	X
MONTAGUDET	BENOIS	Jean	X	RYDER WILLIAMS	Charlotte	
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean		LOPEZ	Henri	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		LARBI	Samir	
MONTALZAT	CRABIE	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	MALMON	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	FRANCOIS	Philippe	
MONTBARLA	CHERON	Philippe		BLEU	Jacques	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		SOULIE	Jacques	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Michel	X

AR PREFECTURE

082-258200575-20200218-DCS20200218_05-DE
Regu le 19/02/2020

DCS20200218_05

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fablen	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	DREZEN	Yann	
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri		CASTELNAU	Jacques	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel		FRISA	Jean-Luc	X
POUPAS	KENDALL	Paul		GUERIN	Pascal	
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte	X	LUENGO	Maité	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		LAPORTE	Julien-Pierre	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas	X	ALAUX	Françoise	
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien		AZAM	Denis	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry	
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe		CARBOUE	Bernard	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques	X	RONCHI	Michel	
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	BENVEGNI	Jocelyne		DALPHRASE	France	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien	X	DOUMERGUE	Didier	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	LAVERGNE	Yannick	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck	X	BOUARD	Louis	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		LAVITRY	Laurent	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard		DUILHE	Geneviève	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard		REBEL	Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA	Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane	
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier		DEBIAIS	Françine	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard		CAYROU	Hervé	X
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique		BOYER	Serge	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude		ALBIAC	Jérôme	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques		ALBUGUES	Régis	
VAISSAC	DELMAS	François		BARBON	Michel	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier	
VAREN	CANTALOUBE	Daniel		CABARES	Claude	X
VARENNES	SUZZONI	Philippe		CARRASCO	Antoine	
VAZERAC	VEYRAC	Alain		LESTRADE	Christian	X
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane	X	CARRER	Bernard	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		RAITIERE	Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine	X	CABIANCA	Angelo	
VIGUERON	COUDERC	Raymond	X	SANCHO	Thierry	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etienne	X
VILLEMADA	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE

082-258200575-20200218-DCS20200218_05-DE
Reçu le 19/02/2020

DCS20200218_05

Délégués excusés :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES	
	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
AUTERIVE	DELPONT	Myriam
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles
BALIGNAC	DUPONT	Georges
BARDIGUES	DUPOND	François
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy
BESSENS	GIMBREDE	Laurent
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier
BOURG DE VISA	MEYER	Georges
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis
BRUNIQUÉL	TSCHOCKE	Christian
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
CUMONT	FAURE	Gérard
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc
ESCATALENS	BAZIN	Philippe
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis
GARIES	TONIN	Philippe
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GENSAC	FABAROL	Françoise
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno
LAMOTHE CUMONT	THAU	René
LARRAZET	SOBOL	Pierrette
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
LE PIN	JEAN	Joël
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean
MONTAIN	DELLUC	Pierre
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri
POUPAS	KENDALL	Paul
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNI	Jocelyne
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-LOUP	DUCOM	Bernard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VAISSAC	DELMAS	François
VARENNES	SUZZONI	Philippe
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DELPONT	Myriam	AUTERIVE	OLLINO	Jean	CASTELMAYRAN
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
FAURE	Gérard	CUMONT	BAQUE	Michel	GOAS
MOLLE	Marcel	ESPALAIS	DESCAZEUX	Robert	GARGANVILLAR
FABAROL	Francine	GENSAC	GARRIGUES	Jean-Claude	COUTURES
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christian	MONTBARTIER
JEAN	Joël	LE PIN	COSTES	Christian	CAUMONT
BREIL	Yannick	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BECBEC	Daniel	MARSAC
DE TARRAGON	Philippe	SAVENES	TUYERES	Stéphane	VERDUN SUR GARONNE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 134

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance :

M. ASTRUC, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
M. BERTELLI, Conseiller départemental
Mme FERRERO, Conseillère départementale
M. WEILL, Conseiller départemental
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF
M. POTTIER, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
M. DENAT, Directeur des services techniques et d'aménagement du Conseil départemental,
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
M. COUZINIÉ, Représentant GRDF
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 18 décembre 2019 dans la salle des fêtes de Larrazet.

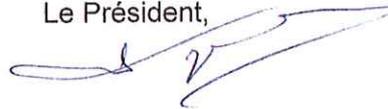
Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 10 février 2020.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 18 décembre 2019. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Larrazet, sous la présidence de Robert DESCAZEAUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myrlam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc		MORO	Solange	X
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUCAMVILLE	PECH	Henri-Bernard	X	JOUANY	Marc	
AUTERIVE	DELPONT	Myrlam	X	RAYNAUD TOUGE	Hervé	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	DUPONT	Georges		SALVADORI	Fablen	
BARDIGUES	DUPOND	François	X	GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	GIMBREDE	Laurent	X	LAFAURESSSE	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDDES	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier		RADOMSKI-LASINSKA	Stéphane	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges		CHANUT	Thierry	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		BOUSQUET	Christian	X
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude	X	JALARET	Guy	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		PARNET	Jean-Pierre	
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian		SOULIE	Christiane	
CAMPAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy		SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X			
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude		DECON	André	
CASTELSARRASIN	DAL CORSO	Michel	X	REMI	Alex	
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice		MEUNIER	François	
CAUMONT	COSTES	Christlan	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAUSSADE	DUJOLS	Michel		IMBERT	André	
CAYLUS	SERVIERES	François		COUSI	Vincent	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard		ESPINOSA	Georges	
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario		CENTIS	Angeline	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick		VILLEMUR	Jean-François	X
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude	X	BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	FAURE	Gérard	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie		BIERGE	Michel	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		BUSQUET	Pierre	
ESCAZEAUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		REYMONDOUX	Laurence	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE COMMUNES		DELEGUÉS / DELEGUÉES				
032-253200575-20200218-DCS20200218-05-DE Rég. Le 19/02/2020	NOM POZZA	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	MIRAMONT	Christian	X	JULLIE	Bernard	
FAJOLLES	DUPONT	Alain		DESBOUIT	Pierre-Etienne	
FAUDOAS	VIEILLEVIGNE	Jean-Louis	X	NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	BIGET	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
FENEYROLS	DUBEROS	Philippe		JALBAUD	Jean-Louis	X
FINHAN	DESCAZEUX	Alain		FAURE	Lillane	
GARGANVILLAR	TONIN	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GARIES	LETOURMY	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	ESCALETTE	Jean-Claude		FOUCAULT	Marc	
GENEBRIERES	DIANA	Pascal		CLAUSSE	Jean-François	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	GADILHAC	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	RENARD	Jean-Louis		DANIE	Claude	
GLATENS	BAQUE	Claude	X	ALLADIO	Franck	
GOAS	WALASZEK	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECHE	BOUYAT	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	SERRES	Daniel		SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	MARTY	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	NOUGAYREDE	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABARTHE	BONESTEVE	Bernard		RESSIJAC	Serge	X
LABASTIDE DE PENNE	SPIGA	Régis	X	PRADAL	Jean-Pierre	
LABASTIDE DU TEMPLE	OLIVIER	Jean-François	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	SAMAIN	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	FRAYSSE	Hugues		DELMAS	Marie-Joëlle	
LACAPELLE LIVRON	CAVIN	Dominique		VIGUIE	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	LAVERONE	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	PIZZINI	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	MASSON	Françoise		MOUGENOT	Nathanaël	
LAFITTE	SEGONNE	Michel		WINCHURCH-BEALE	Richard	
LAFRANCAISE	SEMPER	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAGUEPIE	DOUSSON	Frédéric		MAGES	Bernard	
LAMAGISTERE	GABACH	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	THAU	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	VAN GYSEL	René	X	DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SOBOL	Marc		CASTEBRUNET	Florian	X
LARRAZET	PEZOUS	Pierrette	X	FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PIERASCO	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PASSEDAT	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	BRIOIS	Nils		QUELIN	Didier	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	CONSTANTIN	Dominique		GERARDIN	Frédéric	
LAVIT DE LOMAGNE	QUATRE	Christian	X	FALGAYRAS	Marie-Rose	
LEOJAC	COUREAU	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE CAUSE	JEAN	Pierre		GRANIE	Carole	
LE PIN	MAGNAC	Joël	X	LESA	Danie	
LES BARTHES	ROBERT	André		PLANTADE	Yves	X
L'HONOR DE COS	GARGUY	Jean-Paul	X	CAILLERETZ	Jeannine	
LIZAC	FAUCON	Bernard		GUMIERO	Robert	
LOZE	VILLA	Mathieu		GAVENS	Nicolas	
MALAUSE	BERTHET	Philippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	RINALDI	Christian	X	GUIZOT	Danielle	
MARIGNAC	BECBEC	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LONGAGNE	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	FERRADOU	Paul	X	ESTANOVE	Philippe	
MAUBEC	FAUX	Jean-Claude	X	MEVIS	Jean-Yves	
MAUMUSSON	SALITOT	Stéphane		DAUZIECH	Viviane	
MEAUZAC	HOZJAN	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	LINSTRUISEUR	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	THUERY	Françine	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	HENRYOT	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MOISSAC	SAHUC	Jean-Luc		ABOJA	Aïzen	
MOLIERES	VILLEMUR	Jean-François	X	NOYER	Roland	
MONBEQUI	GOURMANEL	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONCLAR DE QUERCY	BENOIS	Robert		EMBOULAS	Didier	
MONTAGUDET	LAVABRE	Jean		RYDER WILLIAMS	Charlotte	
MONTAIGU DE QUERCY	DELLUC	Jean		LOPEZ	Henri	
MONTAIN	CRABIE	Pierre	X	LARBI	Samir	
MONTALZAT	MALMON	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	BERLY	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	CHERON	Marie-Claude		FRANCOIS	Philippe	
MONTBARLA	GRADIT	Philippe		BLEU	Jacques	
MONTBARTIER	WEILL	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	BELY	Michel		GRAND	Paul	
MONTECH	MASSALOUP	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	FEAU	Christophe	X	SOULIE	Jacques	
MONTESQUIEU		Annie	X	LOUSSERT	Michel	

AR PREFECTURE		DELEGUÉS / DELEGUÉES					
COMMUNES		TITULAIRES		SUPPLEANTS			
082-258200575-20200218-DCS20200218-05-DE	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	
Reçu le 18-05-2020	MONTFERMEY	LANDOU		Thierry	X	NADALIN	Karine
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS		Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE		Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE		Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY		Claude	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA		Emeline	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET		Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT		Nadine	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		DREZEN		Yann	
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimltri	X	CASTELNAU		Jacques	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE		Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ		Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE		Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel	X	FRISA		Jean-Luc	
POUPAS	KENDALL	Paul	X	GUERIN		Pascal	
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte	X	LUENGO		Maité	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		LAPORTE		Julien-Pierre	X
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas	X	ALAUX		Françoise	
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien		AZAM		Denis	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU		Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION		Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX		Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre	X	DECAUNES		Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES		Thierry	
SAVENOS	DE TARRAGON	Philippe		CARBOUE		Bernard	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques		RONCHI		Michel	X
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT		Jacques	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET		Christophe	
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne		DALPHRASE		France	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE		Julien	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		DOUMERGUE		Didier	X
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande		MENEAU		Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		LAVERGNE		Yannick	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL		Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE		Christian	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES		Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck		BOUARD		Louis	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	LAVITRY		Laurent	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND		Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard		DUILHE		Geneviève	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard	X	REBEL		Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA		Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL		Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE		Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE		Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA		Josiane	
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier		DEBIAIS		Françoise	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI		François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard		CAYROU		Hervé	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC		Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique		BOYER		Serge	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude		ALBIAC		Jérôme	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE		Philippe	X
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques		ALBUGUES		Régis	
VAISSAC	DELMAS	François		BARBON		Michel	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE		Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	LOUDA		Didier	
VAREN	CANTALOUBE	Daniel	X	CABARES		Claude	
VARENNES	SUZZONI	Philippe		CARRASCO		Antoine	X
VAZERAC	VEYRAC	Alain		LESTRADE		Christian	X
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane		CARRER		Bernard	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	RAITIERE		Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine		CABIANCA		Angelo	
VIGUERON	COUDERC	Raymond		SANCHO		Thierry	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL		Etienne	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET		André	

Délégués excusés

082-258200575-20200218-DCS20200218_05-DE

Reçu le 19/02/2020

DELEGUES

DELEGUEES

COMMUNES	TITULAIRE	PRENOM
AUTY	CRAIS	Gérard
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
CAUSSADE	DUJOLS	Michel
CAYLUS	SERVIERES	François
CAZALS	MONTANE	Richard
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annle
ESCATALENS	BAZIN	Philippe
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FINHAN	DUBEROS	Alain
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
LIZAC	GARGUY	Bernard
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONTAGUDET	BENOIS	Jean
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MONTBETON	WEILL	Michel
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc
ORGUEIL	PUJOL	Marc
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marle-Yolande
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-SARDOS	FENIE	Gérard
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VAISSAC	DELMAS	François
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine
VIGUERON	COUDERC	Raymond
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques

Pouvoirs : AR PREFECTURE

082-258200575-20200218-DC20200218_05-DE

Reçu le 13/02/2021

DELEGUE(E)S DONNANT LE POUVOIR**DELEGUE(E)S RECEVANT LE POUVOIR**

NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DUPONT	Georges	BALIGNAC	MORELLINI	Jean-Pierre	DUNES
MEYER	Georges	BOURG DE VISA	ESTRIPEAU	Jean-Paul	ST PROJET
CADILHAC	Jean-Louis	GINALS	BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christian	MONTBARTIER
GOURMANEL	Robert	MONCLAR DE QUERCY	VIGROUX	Alain	PERVILLE
LAVABRE	Jean	MONTAIGU DE QUERCY	BECBEC	Daniel	MARSAC
BERLY	Marie-Claude	MONTAUBAN	CASTAGNE	Elisabeth	PIQUECOS
DE TARRAGON	Philippe	SAVENES	CANTALOUBE	Daniel	VAREN
AURIENTIS	Pascal	ST-AMANS DE PELLAGAL	BOYE	Michel	ST NICOLAS DE LA GRAVE

Membres en exercice : 195**Membres présents : 127**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9**Assistent également à la séance :**

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. BIASOTTO (AUTERIVE), Mme LAINE (BOURG DE VISA), M. SOURSAC (FABAS), M. DEPASSE (GOLFECH), M. TRIFFAULT (GRAMONT), M. DANGAS (LARRAZET), Mme CARETTE (LARRAZET), M. LEFEBVRE (LE CAUSE), M. CAILLERETZ (L'HONOR DE COS), M. SERGAS (MERLES), M. MENEGHETTI (MONTBETON), M. JEANDOT (MONTECH), M. EURGAL (MONTJOI), M. CASTELNAU (PARISOT), M. GUERIN (POUPAS), M. DECAUNES (ROQUECOR), Mme BRINGAY (SERIGNAC), M. FOURNIE (ST AIGNAN), M. TEULIERES (ST ETIENNE DE TULMONT), M. LACOMBE (ST NAZAIRE DE VALENTANE), M. DEJEAN (ST PAUL D'ESPIS), M. FRAUCIEL (ST PROJET), M. ROUQUIER ET COUDRE (VALEILLES), M. DELBREIL (VIGUERON), M. BROUSSE-BOURNET (VILLEMADE).

Avant de débiter la réunion, une minute de silence est observée en mémoire de M. Jean-Claude Giavarini, ancien maire de Castelmayran et membre du Comité de pilotage de transition énergétique. M. Descazeaux salue la présence de son frère, René Giavarini, ancien maire de Sérignac et délégué du Syndicat. Il remercie également tous les membres présents et se réjouit d'une assistance toujours aussi nombreuse. Il excuse M. Astruc, Président du Conseil Départemental et les conseillers départementaux retenus. Il salue ensuite les Maires qui accueillent le Syndicat, M. Ghislain Dangas, Maire de Larrazet et Mme Climène Bringay, Maire de Sérignac.

M. Dangas remercie le Syndicat pour avoir choisi la commune de Larrazet et souligne les liens d'amitié qui lient sa commune avec Garganvillar. Il souhaite la bienvenue à tous et tient à remercier l'équipe du SDE 82 pour son travail. Il salue ensuite M. Viry et M. Laborie d'Enedis qui ont déployé le compteur Linky sur la commune. M. Dangas rend hommage aux maires qui défendent tous les jours l'intérêt de leur commune et honore l'engagement de M. Descazeaux tout au long de ces années pour le Syndicat.

M. Descazeaux le remercie puis salue à son tour M. Viry, Directeur territorial d'Enedis, M. Laborie, Interlocuteur auprès des Collectivités Locales, M. Fayol, Interlocuteur privilégié GRDF, M. Jolibert, Payeur départemental adjoint ainsi que tous les directeurs des entreprises et leurs collaborateurs de leur présence.

Le Président présente les sujets qui seront abordés lors de la réunion. Tout d'abord, seront évoqués les projets en cours dont : l'étude partenariale avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), le déploiement de stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et Hydrogène, le géoréférencement des réseaux sensibles. Un bilan sera également présenté sur le service d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Les sujets soumis à délibération seront ensuite examinés dont entre autres : l'actualisation du règlement intérieur du Comité, intégrant la possibilité du vote électronique, le projet de mutualisation du Conseil en Economie Partagé (CEP), l'adaptation des contrats d'entretien d'éclairage public, l'adhésion à l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) et au pôle informatique du Centre de gestion. La réunion se terminera par les sujets de gestion courante concernant le personnel et les dossiers budgétaires dont le débat d'orientations budgétaires.

Point sur l'étude

082-258200575-20200218-DCS20200218_05-DE
Recu le 19/02/2020

Etude partenariale SDE 82-DDT

Le Président rappelle que l'objectif est d'élaborer conjointement un cadre de référence territorial pour accompagner les collectivités dans leur stratégie de développement des énergies renouvelables (EnR) tout en préservant les paysages, les terres agricoles et les espaces naturels et en tenant compte des caractéristiques des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz naturel.

Mme Bayles-Penche livre les premiers éléments synthétiques du diagnostic préalablement aux ateliers thématiques qui se tiendront le 16 janvier 2020. Elle rappelle que l'Etat, l'Ademe et la Dreal sont les partenaires financiers de l'opération. L'étude a été lancée en avril 2019 et le premier comité de pilotage s'est tenu fin juin en présence de M. le Préfet, du Président du SDE 82 et de nombreux acteurs de l'aménagement du territoire. Les entretiens avec les gestionnaires de réseau, les communautés de communes et autres acteurs ont été conduits par le bureau d'études sur la période de juillet-août. Les premiers résultats du diagnostic ont été restitués le 11 octobre 2019 au comité technique, composé de représentants du SDE 82 et de la DDT. La phase 3 de co-construction du cadre de référence se poursuivra durant les premiers mois de 2020, pour une restitution finale envisagée au cours du deuxième trimestre 2020.

M. Chevet présente succinctement les résultats du diagnostic réalisé par les prestataires, E6 et Transénergie. En matière de consommation d'énergie annuelle, les principaux éléments sont les suivants : 5100 GWh d'énergie finale consommée soit une moyenne de 20MWh par habitant, consommations se situant essentiellement sur les secteurs résidentiels et de transport (personnes, marchandises). Quant à la production d'énergies renouvelables, elle avoisine les 900 GWh/an soit 17,6 % de la consommation d'énergie finale du territoire. Les deux sources d'énergies essentiellement utilisées sont le bois et la production d'hydroélectricité. On relève toutefois une évolution notoire du photovoltaïque entre 2015 et 2018 (centrales au sol, installations sur les toitures des maisons individuelles). M. Chevet décline ensuite quelques tendances de potentiel de développement des EnR. Pour ce qui concerne le photovoltaïque, ce potentiel porte sur les toitures (environ 1610 hectares), les parkings (58 hectares), les friches et carrières (63 hectares) soit un potentiel global de 765 GWh/an correspondant à l'alimentation de 160 000 foyers. Sur la méthanisation, la production serait essentiellement en secteur rural, de par les activités agricoles, tandis que la consommation plutôt en zone urbaine en raison de la présence des réseaux de gaz naturel. Un important travail de cartographie a été mené pour permettre aux EPCI et aux communes de localiser ou d'identifier plus précisément sur leur territoire les zones favorables pour le développement de ces énergies, tant sur le photovoltaïque que la méthanisation ou l'éolien. Ces données seront affinées lors des prochains ateliers de co-construction et donneront lieu à une présentation finale d'ici quelques mois.

M. Gradit, délégué de Montbartier indique qu'une station de méthanisation réinjecte le gaz produit, le méthane, dans le réseau de gaz situé à proximité. En revanche, lorsque le réseau est éloigné, il pourrait être envisagé que la station de méthanisation fonctionne avec des moteurs "diesel" générant de l'électricité. La récupération de la chaleur ainsi produite permettrait la chauffe de serres ou autres installations à proximité.

M. Chevet répond que l'objet de l'étude est d'identifier le potentiel de développement, indépendamment de la présence des réseaux. Le raccordement et la valorisation de cette production peuvent par la suite être effectués sous différentes formes.

- o Etude de déploiement de stations d'avitaillement GNV et Hydrogène

M. Descazeaux rappelle que le Comité syndical a approuvé le lancement du projet d'étude de potentiel et d'opportunité de développement d'infrastructures de recharge de type stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), bio GNV et hydrogène, coordonné par le SDE 82 pour le compte de plusieurs départements de l'Entente Occitanie.

Mme Bayles-Penche indique que le développement de la mobilité durable et des infrastructures représente un enjeu majeur notamment dans le secteur du transport, premier émetteur de gaz à effets de serre. Aussi, après le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides impactant plus particulièrement les véhicules légers et les voitures particulières, il est envisagé de réfléchir aux transports de marchandises et transports en commun. Neuf syndicats d'Occitanie mènent donc cette réflexion pour établir un schéma directeur préalable pour accompagner la mutation des usages et anticiper l'évolution des territoires.

L'objectif étant de favoriser une mobilité décarbonée à l'échelle des territoires, en adéquation avec les enjeux environnementaux et l'atteinte des objectifs REPOS de la région Occitanie, valoriser et développer la méthanisation et soutenir le déploiement de stations de distribution d'hydrogène dans le cadre du plan régional Hydrogène Vert. Au regard de ce contexte, les neuf Syndicats se sont regroupés pour mener cette étude afin de garantir une cohérence territoriale au périmètre de la Région. Cette dernière va se décliner en deux phases ; la collecte des données de chacun des territoires départementaux concernés avec des entretiens auprès des gestionnaires de réseau et des responsables de flottes de véhicules (entreprises, collectivités, intercommunalité). Puis, dans un deuxième temps, l'élaboration d'une pré-étude d'un ou plusieurs scénarios d'implantation de stations GNV-bioGNV et hydrogène. Les différents résultats seront ensuite présentés aux assemblées

délibérantes de chacun des départements pour définir s'il y a lieu, sur leur territoire, les orientations de développement. Cette étude bénéficie du concours financier de la Région, l'Ademe et GRDF. La Région et l'Ademe apporteront une aide à hauteur de 50 % de l'étude, plafonnée à 150 000 € et GRDF participera à hauteur de 10 000 €. D'autres partenaires se profilent, Terega, comme partenaire technique voire financier, Hydéo, spécialiste du déploiement hydrogène pour la Région Occitanie, et la fédération nationale des transporteurs.

M. Chevet précise que l'étude permettra d'identifier les flottes de véhicules (transport de marchandises, de personnes, bennes à ordures ménagères...) et leurs différents flux de circulation afin de définir des zones d'implantation adaptées aux différentes contraintes (techniques, économiques et réglementaires). La deuxième phase d'étude portera sur le dimensionnement technique et l'estimation financière de ces infrastructures. Le prestataire remettra à cet effet pour ces différents sites, les schémas de principe d'implantation des stations, les éléments financiers, la rentabilité en comparaison avec les autres carburants ainsi que le bilan environnemental escompté au regard des autres sources d'énergie.

- o Géo-référencement des réseaux sensibles

Mme Bayles-Penche rappelle que le géo-référencement des réseaux sensibles (éclairage public aérien et souterrain et réseaux de chaleur) est obligatoire avant le 1er janvier 2020 pour les communes urbaines au sens de l'Insee et avant le 1er janvier 2026 pour les communes rurales. Le portage de cette mission par le SDE 82 a été validé par l'assemblée délibérante les 22/02/2018 et 12/04/2018. La participation financière des communes est fixée à 75 % du montant TTC (frais d'honoraires inclus de 3,5 % du montant HT) à l'exception toutefois des communes qui perçoivent la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité "TCFE" pour lesquelles la participation est de 100 % du TTC.

Le marché a été attribué à l'entreprise Technisol pour une période de 48 mois. Mme Bayles-Penche précise que les communes peuvent intégrer le dispositif tout au long du marché. A ce jour, 107 communes ont confié cette mission au SDE 82 et la prestation a déjà débuté pour une vingtaine de communes.

M. Chevet indique qu'un processus a été mis en place pour le contrôle et la validation des livrables mais également pour vérifier la cohérence de l'importation des réseaux. Grâce à un outil informatique, il est en effet possible de relever les incohérences sur des positions, des profondeurs ou encore des altitudes, difficilement détectables à la lecture du dossier. Pour les communes concernées, il sera adressé un schéma d'implantation des réseaux et un rapport d'intervention dans lequel le prestataire consigne les différentes difficultés rencontrées au moment de la géolocalisation des réseaux.

M. Ribes, délégué de Pompignan demande, sachant qu'il s'agit d'informations nécessaires aux entreprises, si les données des plans de réseaux seront intégrées dans le logiciel "canalisations et réseaux" ? Il demande également si le Syndicat a prévu cette possibilité dans l'appel d'offres.

M. Chevet indique qu'à ce jour les communes test, dont fait partie Pompignan, n'ont pas reçu pour l'instant ces données. Il appartient aux communes, en tant qu'exploitant et propriétaire des réseaux, d'assurer le report de ces plans sur "canalisations et réseaux". Aujourd'hui le Syndicat n'a pas la compétence pour exercer cette mission. Néanmoins, tous les fichiers des données relevées des réseaux d'éclairage public et éventuellement des réseaux de chaleur seront transmis au Conseil départemental pour intégration sur l'outil cartographique départemental ; comprenant déjà les réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement. Pour ce qui concerne l'objectif de la démarche du SDE 82, M. Chevet rappelle qu'elle consiste à mutualiser les opérations de détection géolocalisation pour les communes, générant ainsi une économie de moyen et d'échelle.

M. Spiga, délégué de Labastide du Temple confirme la nécessité de transmettre ces données au Conseil départemental d'autant que les autorisations de voirie relèvent la plupart du temps de la compétence des communautés de communes. Il ajoute que le géoréférencement doit en effet être suivi pour garantir une mise à jour et s'interroge sur la prise en compte des nouvelles extensions de réseau ou tout autres travaux.

M. Chevet précise tout d'abord que les éléments mis à la disposition du Conseil Départemental seront également mis à la disposition des communautés de communes et des communes pour permettre l'intégration sur l'applicatif réseau. Pour ce qui concerne la mise à jour, M. Chevet précise que les donneurs d'ordre de ce type de travaux sont les communes, le SDE 82 ne disposant pas de ces informations sauf s'il a reçu la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération. En revanche, si une modification d'éclairage public intervient en cours de marché, il convient de le signaler au SDE 82 afin d'envisager le relevé du réseau.

M. Pezous, 2^{ème} Vice-Président, Maire de La Salvétat-Beimontet rappelle que l'éclairage public n'est pas à ce jour une compétence du Syndicat. Aussi, lorsque les travaux d'éclairage public sont réalisés par les communes, elles doivent exiger un plan de récolement, lequel doit être transmis au Conseil départemental pour une mise à jour des cartes du SIG. Dans la mesure où l'éclairage public deviendrait une compétence du Syndicat, cette action serait alors assurée par le SDE 82 et non par la commune.

M. Gradit indique que l'objectif de l'étude était de rattraper le retard de 40 ans de géolocalisation. Il convient de garder systématiquement le plan de récolement que l'installateur du réseau est tenu de fournir aux communes.

o **Infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

082-258200575-20200218-DC520200218_05-DE

Mme Bayle-Penche présente le bilan de

service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. L'interopérabilité est assurée par les 27 accords d'itinérance actifs, contractualisés par l'intermédiaire des plateformes GIREVE Connect Place et Freshmile OCPI. Le réseau compte désormais 92 bornes puisque deux bornes supplémentaires ont été installées. Un suivi régulier et approfondi du service permet d'appréhender les principaux indicateurs d'utilisation tels que la fréquentation, la fourniture d'électricité, la maintenance corrective, la supervision, etc... Tous ces éléments sont communiqués mensuellement aux EPCI engagés dans une démarche PCAET ainsi qu'à l'Ademe. La communication aux communes de ces données est possible, pour l'instant sur demande au service des énergies. A terme, ces informations seront consultables sur le site internet.

M. Chevet donne quelques chiffres. Depuis la mise en service de la première borne en février 2017, le cap des 13 300 recharges a été dépassé. Ces dernières, dont le nombre continue d'évoluer, ont permis de parcourir environ 1 200 000 km, d'économiser 80 000 litres de carburant et d'éviter le rejet d'un peu plus de 200 tonnes de CO². Au cours des 3 premiers trimestres 2019, il est relevé une moyenne hebdomadaire de 150 recharges, voire 220 pour le dernier trimestre. 77% des recharges sont assurées par les usagers abonnés. Ces charges sont majoritairement réalisées entre 6h et 18h. Quant à la maintenance corrective, on compte une intervention pour 100 charges, principalement pour des disjoncteurs et des blocs différentiels.

D'un point de vue financier, les charges (115 000 € en 2018 et 129 000 € environ en 2019) comprennent les dépenses d'électricité, la supervision pour assurer le suivi des bornes et des comptes des abonnés, la facturation, la maintenance corrective, l'entretien annuel des bornes et enfin les contrôles périodiques annuels des installations électriques. Les recettes (28 000 €) proviennent quant à elles des abonnements et des recharges des usagers mais principalement des participations des communes urbaines basées sur un forfait de 1000 € par an et par borne. M. Chevet rappelle qu'en effet l'abonnement annuel de 40 € en recharge illimitée et 2 € la recharge ponctuelle ne peuvent compenser les charges induites.

M. Descazeaux précise que le différentiel soit 100 000 € reste à la charge du Syndicat. Les tarifs actuels sont particulièrement bas et il convient de réfléchir à une nouvelle tarification de sorte à réduire une partie de ce déficit. Compte tenu de l'échéance électorale proche, il a été décidé avec les membres du Bureau et de la Commission des finances de laisser le soin au nouvel exécutif d'arrêter cette nouvelle tarification.

M. Gayral, délégué de Corbarieu, souscrit à cette proposition d'évolution de tarif d'autant plus que les véhicules électriques, dont les prix paradoxalement continuent d'augmenter, restent accessibles à une population aisée à même de contribuer au regard de leur consommation.

M. Cabos, délégué de Montpezat de Quercy demande en quoi consiste la maintenance de 1000 € par borne.

M. Chevet répond que le coût de 1000 € correspond à divers frais notamment la maintenance corrective en cas de dysfonctionnement et de remise en service, les frais liés à la supervision, nécessitant un abonnement téléphonique par borne, les logiciels chez le superviseur pour le suivi du service et la fourniture d'énergie. Quant à l'entretien de la borne, il comprend une intervention annuelle pour le nettoyage, la vérification du fonctionnement de l'ensemble des prises mais également le contrôle périodique annuel.

M. Descazeaux rappelle que le forfait de 1000 € par borne dont s'acquittent les communes urbaines a été décidé par le Comité syndical.

DELIBERATIONS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2019

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu de l'ensemble des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 12 avril 2019 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ Actualisation du règlement intérieur du Comité, du Bureau et de la Commission des finances

M. Descazeaux propose d'examiner le projet de modification du règlement intérieur du Comité syndical en vigueur depuis le 29 avril 2014 afin de prendre en compte la possibilité du vote électronique et de l'enregistrement audio ou vidéo des séances. Il indique que les membres du Bureau, de la Commission des finances et lui-même ont participé à une présentation du vote électronique, outil qui s'avère fiable, facile d'utilisation et sécurisé. Il sera par ailleurs testé dès l'assemblée générale de février en présence d'un technicien de la société Quizzbox.

Après une présentation succincte des articles du règlement intérieur impactés par cette proposition de modification à savoir, les articles 12 et 13 pour le vote électronique et l'article 16 pour l'enregistrement des débats audio ou vidéo, Mme Sorbet présente les modalités du vote électronique.

Elle explique qu'un boîtier électronique, composé de neuf chiffres, sera remis à chacun des votants. Son fonctionnement nécessite un ordinateur avec un logiciel spécifique et un récepteur qui recensera les votes.

L'affichage des résultats est instantané et le vote peut concerner aussi bien des délibérations que des élections, absolue ou relative. Elle précise enfin que tout est programmé à l'avance, sous contrôle des assesseurs.

M. Sahuc, Maire et délégué de Molières demande quel est le coût du système de vote électronique et qu'est ce qu'il advient des pouvoirs.

Mme Sorbet indique que la location de deux cents boîtiers avec l'assistance d'un technicien spécialisé coûte 3 200 € HT auquel s'ajoutent ses frais de déplacements. L'achat du système est de 7 400 € HT, néanmoins une réduction peut être consentie si, au préalable, le matériel est loué pour le tester en février. Quant aux pouvoirs, un deuxième boîtier sera remis au porteur du pouvoir.

M. Gradi, qui a participé à la présentation de cet outil, précise que ce boîtier comprend une touche correction en cas d'erreur, utilisable tant que le vote est ouvert.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la modification du règlement intérieur du Comité intégrant l'enregistrement audio ou vidéo des séances et le principe du recours au vote électronique pour les délibérations et les élections.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité, la proposition du Président.

> Conseil en économie partagé

Le Conseil en économie partagé (CEP) est un nouveau service que le Syndicat est en mesure de proposer aux communes et communautés de communes. Mme Bayles-Penche ajoute qu'une demande a été formulée en ce sens par la Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne qui a déjà engagé la mise en œuvre des orientations de son PCAET (plan climat air énergie territorial) notamment en matière d'économies d'énergie dans ses bâtiments publics mais également pour ceux de ses communes membres. Le Syndicat souhaite donc engager une réflexion d'une mise en place d'un service mutualisé au niveau départemental.

Le "CEP" est un service spécifique destiné aux petites et moyennes collectivités (moins de 10 000 habitants) qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Ce dispositif permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies (bâtiments, éclairage public, véhicules...). Le rôle et missions du "CEP" est d'établir un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes, présenter aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses (énergies, eau). A l'issue de ce bilan, des préconisations concrètes et hiérarchisées sont formulées pour réduire les consommations énergétiques. Le "CEP" peut réaliser un suivi personnalisé des consommations, accompagner les projets et participer à l'émergence d'une animation pour créer une dynamique d'échanges entre les communes sur cette thématique. Les services du Syndicat, autorisés par le Bureau à mener cette réflexion, ont commencé à investir ce domaine pour prendre en compte les attentes et les besoins éventuels des territoires tout en tenant compte des missions déjà existantes, assurées par d'autres collectivités telles que le PETR Midi-Quercy. Le Syndicat a déjà une expérience en la matière avec la réalisation de diagnostics énergétiques et souhaite proposer un service global et égalitaire pour l'ensemble des communes de Tarn-et-Garonne. Le PETR Midi-Quercy, rencontré récemment, est favorable au principe de mutualisation, tout comme certaines communes ou communautés de communes du Département.

M. Pezous, membre du Bureau du PETR Midi-Quercy, indique que la compétence existe au PETR depuis une dizaine d'années et témoigne du travail effectué sur sa commune qui a pu ainsi bénéficier d'un véritable diagnostic sur ses consommations, d'électricité, d'eau et de carburants. Sur ce constat, la commune a pu mettre en place les actions nécessaires. Il est important d'harmoniser voire de mutualiser dans un futur proche ce service de manière à ce qu'il n'y ait pas deux vitesses, ce sont des économies d'échelle importantes pour les communes.

M. Gabach, 1^{er} vice-Président, Maire de Lamothe-Capdeville ajoute que la communauté d'agglomération a la même démarche même si rien n'a encore été concrétisé sur le territoire. Il est favorable à la mutualisation de ce service pour éviter les doublons d'autant que le Syndicat a l'expérience en la matière. Il tient à préciser que le Syndicat, engagé dans une démarche de transition énergétique, se doit de déployer les moyens dont le recrutement d'une personne supplémentaire spécifiquement dédié à la transition énergétique car l'avenir du territoire et de la planète sont en jeu.

Mme Bayles-Penche indique que ce poste est susceptible d'être financé par l'Ademe, avec un plafond d'aides de 24 000 € par an sur une durée de 3 ans équivalent temps plein à condition que l'agent travaille à 100% sur la mission CEP. Cette aide pourrait également être abondée sur les dépenses d'acquisition de matériels et d'équipements à hauteur de 100 % dans la limite de 10 000 € pour 3 ans. Enfin, elle précise que seul un agent non titulaire de la fonction publique pourra être recruté pour être éligible à ces subventions.

M. Descazeaux propose de l'autoriser à poursuivre les réflexions avec les différentes collectivités parties prenantes sur la mise en place d'un service Conseil en Energie Partagé (CEP), et à positionner le projet auprès de l'ADEME pour la(es) session(s) de l'appel à candidature de l'année 2020.

Les membres du Comité Syndical autorisent le Président, à l'unanimité, à poursuivre cette démarche.

M. le Président propose que les contrats d'entretien d'éclairage public soient adaptés pour tenir compte des investissements en cours de contrat qui sont de nature à modifier le coût annuel de la prestation en fonction de l'évolution du patrimoine.

Mme Bayles-Penche énumère les différentes adaptations à savoir la mise à jour de l'état du patrimoine et son ajustement à la date anniversaire du contrat, sachant qu'il sera demandé à l'entreprise titulaire du contrat de mettre à jour ce patrimoine tout au long de l'année contractuelle afin de définir le nombre de points lumineux à prendre en compte l'année suivante. Pour ce qui concerne la rémunération, le coût annuel ne sera plus fixe sur la durée du contrat passé, la clause de réexamen intègre l'ajout ou la suppression de sources ; ces modifications étant actées annuellement avant facturation. Au regard de cette évolution de patrimoine au cours du contrat, il convient également d'adapter le montant des subventions versées selon le nombre de points lumineux, leur typologie, retenus au cours de l'année.

M. Descazeaux demande d'approuver les modifications telles que présentées étant entendu qu'elles seront appliquées aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2020.

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les modifications telles que présentées.

> Adhésion à l'Agence Régionale Energie Climat (AREC)

L'agence régionale énergie climat (AREC) accompagne les territoires dans leurs projets de transition énergétique. L'Entente créée par les syndicats d'Occitanie, s'est engagée auprès de la Région à devenir partenaire de la Société Publique Locale (SPL) créée par l'AREC.

Mme Bayles-Penche indique que la majorité des Syndicats de l'Entente Occitanie ont ou vont adhérer à la SPL AREC. Le Syndicat a été autorisé, par délibération du Bureau du 26 septembre 2019, à engager les premières démarches et a donc manifesté son intention d'adhésion par courrier du 22 octobre 2019. Un accord de principe de l'AREC a été donné le 14 novembre 2019, sous réserve de l'approbation de la Région, pour l'entrée du SDE 82 au capital de la SPL AREC par le biais d'un prêt de 20 actions (environ 20 € l'action) par le Conseil Régional d'Occitanie et ce dans l'attente de l'augmentation du capital. A ce jour, la Région Occitanie détient un capital à 99,08 %. Participent également à l'AREC pour l'Occitanie, des communautés d'agglomération dont celle du Grand-Montauban, des Communautés de communes, des communes, des parcs naturels régionaux, des pôles d'équilibre territorial et rural, dont le PETR Midi-Quercy, des métropoles et des SDE (9 projets d'adhésion) etc ... La SPL AREC a vocation à assurer une offre d'ingénierie par la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets de transition énergétique. A ce titre, elle apporte son concours technique auprès de ses partenaires publics mais également porteurs de projets et peut exercer une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès de plateformes territoriales de la rénovation énergétique et une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments publics, toutes études techniques, diagnostics, conseils etc... La SPL AREC mettra à disposition des collectivités adhérentes la capitalisation de ses connaissances et de son expertise acquise au gré des opérations qu'elle accompagnera. Enfin, la SPL pourra également accompagner les collectivités en matière de communication, de promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

M. Descazeaux propose d'approuver l'entrée au capital, les statuts et le règlement intérieur, de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion dont la convention de prêt temporaire et de le désigner pour représenter le SDE 82 auprès de l'assemblée générale de la SPL.

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, l'adhésion à l'AREC telle que présentée.

> GRDF : Subvention dans le cadre du projet Hydrogène/ Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)

Mme Bayles-Penche indique que GRDF va accompagner l'étude partenariale à hauteur de 10 000 €. Cette participation sera versée par GRDF au SDE 82 puisqu'il est coordonnateur de l'étude. A charge pour le SDE 82 de reverser aux 8 autres syndicats la part qui leur revient. Pour cela, il convient de conventionner avec GRDF pour le versement de cette subvention et avec les autres syndicats du groupement pour permettre le reversement de la subvention.

Le Président propose par conséquent de l'autoriser à signer ces conventions.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer les conventions.

M. Descazeaux rappelle que le Syndicat verse, chaque année, la somme de 18 000 € au fonds unique habitat, géré par le Conseil Départemental. Cette subvention est destinée aux aides financières aux familles en difficulté. Le Président propose de renouveler, pour une nouvelle période de deux ans, l'attribution de cette subvention d'un montant annuel de 18 000 €.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent le renouvellement de l'attribution de la subvention de 18 000 € pour une nouvelle période de deux ans.

➤ **Convention d'adhésion au pôle informatique du Centre de gestion.**

M. Labruyère, Maire et délégué de Villemade indique que l'ensemble des conseils apportées par le Centre de gestion aux collectivités a été regroupé sur une seule et même convention. Ainsi les collectivités peuvent adhérer aux prestations « à la carte ». Le SDE a retenu deux thèmes ; la dématérialisation, depuis des années et maintenant la nomination d'un délégué à la protection des données. Il précise que la loi rend obligatoire la nomination d'un délégué « RGPD » et permet la mutualisation de ce délégué entre plusieurs entités. Ce service est proposé par le centre de gestion. Une quarantaine de communes adhèrent déjà à ce dispositif couvrant ainsi le salaire de la personne recrutée.

M. Descazeaux propose par conséquent de l'autoriser à signer la convention avec le CDG82 et tous les documents s'y afférents, tant pour la dématérialisation des procédures que pour l'accompagnement à la protection des données personnelles ».

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention présentée et tous les documents y afférents.

➤ **Personnel**

○ Création d'emplois

M. Descazeaux propose de créer, à compter du 1^{er} janvier 2020, trois emplois. Un poste permanent à temps complet du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour permettre à l'un de nos collaborateurs de bénéficier d'un avancement, deux postes permanents à temps complet, l'un du grade d'adjoint technique et l'autre du cadre d'emploi des adjoints administratifs pour pourvoir au remplacement de deux agents en 2020, un départ à la retraite et un détachement.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, adoptent les propositions du Président, telles qu'exposées et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

○ Création d'un emploi non permanent

Le Président propose, pour faire face à une surcharge de travail résultant d'un accroissement d'activité temporaire ou saisonnière (art. 3 Loi n° 84-53), de créer un emploi non permanent à temps complet pour 1 an (soit du 01/01/2020 au 31/12/2020), du grade d'adjoint administratif inscrit au tableau des effectifs et de l'autoriser, à ce titre, à recourir à des agents contractuels. La rémunération de l'agent contractuel ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade concerné ».

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent la création d'un emploi non permanent pour l'année 2020.

○ Le tableau des effectifs

M. Descazeaux présente le tableau des effectifs, compte tenu des mouvements de personnel intervenus en 2019, suite aux créations de postes, recrutements et reclassements, et propose de le mettre à jour.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, adoptent la mise à jour du tableau des effectifs.

○ Remboursement des frais de déplacement

Le décret n° 2019-139 ainsi que les arrêtés du 26 février 2019 et du 11 octobre 2019 ont actualisé les taux d'indemnisation des frais d'hébergements, des frais supplémentaires de repas et des frais kilométriques pour les agents publics. L'application de ces nouveaux montants est toutefois subordonnée à une délibération.

M. Descazeaux propose en conséquence d'adopter les nouveaux montants, à savoir pour les repas 17,50 € quel que soit le lieu de déplacement et pour l'hébergement un montant variant de 70 à 110 € selon le lieu de déplacement.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, adoptent les propositions du Président, telles que

082 présentées 20200218-DC520200218_05-DE
Reçu le 19/02/2020

- o Plafond de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation

Mme Bayles-Penche présente le Compte Personnel de Formation (CPF) qui peut être mobilisé à tout moment pour toutes actions de formations hors celles liées aux formations des agents. Le décret de 2017 prévoit la possibilité pour l'assemblée délibérante de fixer les plafonds de prise en charge des frais induits par ce type de formation. Les élus du Bureau et de la Commission des finances qui ont examiné ce dossier proposent de limiter la prise en charge des frais pédagogiques à un montant plafonné à 1000 €, quelle que soit la formation ou l'organisme et ce pour l'agent durant sa carrière au syndicat et de ne pas prendre en charge les frais de déplacement.

M. Descazeaux propose d'arrêter les modalités telles que présentées.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, adoptent ces modalités.

➤ Dossiers budgétaires

- o Décision modificative

Mme Frère indique qu'il s'agit d'ajouter en investissement une enveloppe de 110 000 € sur le programme de travaux et 100 000 € pour les subventions d'équipement versées aux communes pour les travaux d'éclairage public. En effet, le budget accordé en 2019 pour les subventions d'équipement d'éclairage public et de remplacement de foyers lumineux a presque doublé, soit un total de 1 230 000 €. Pour équilibrer la section d'investissement, des recettes supplémentaires de 99 730 € sont constatées auquel s'ajoute le prélèvement sur la section de fonctionnement d'un montant de 210 270 €.

Le Président propose d'approuver cette décision modificative.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative.

- o Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget 2020

Comme chaque année et dans l'hypothèse d'une dépense urgente en investissement, avant le vote du budget 2020, qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, le Président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dont les subventions versées aux communes au titre des travaux d'éclairage public pour 300 000 € et les dépenses d'équipement du SDE 82 tels que matériel de transport, de bureau, informatique, aménagements, mobilier pour 25 000 €.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la proposition du Président.

➤ Débat d'orientations budgétaires

Le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit être adopté dans les deux mois qui précède le vote du budget, prévu le 18 février 2020.

Mme Frère rappelle que l'adoption du DOB s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Outre l'activité principale à savoir le réseau de distribution publique d'électricité, l'objectif du Syndicat en 2020 est de suivre la mise en place des projets engagés. Ce sont des projets essentiellement liés à la transition énergétique ; le marché de géoréférencement des réseaux d'éclairage public, le développement de différents partenariats autour de la mobilité hydrogène/Gaz Naturel pour Véhicules, l'accompagnement des collectivités dans leur stratégie de développement des énergies renouvelables, la création de réseaux de chaleur mais également enfin le projet actuellement retardé de microcentrales de production hydroélectrique sur le canal latéral de la Garonne en partenariat avec Voies Navigables de France.

Concernant la section de fonctionnement, il est proposé de reconduire les principales recettes de fonctionnement que sont la taxe sur l'électricité pour 3 800 000 €, les redevances de concession pour 2 000 000 € et les honoraires sur les travaux réalisés pour 700 000 €. A elles trois, ces recettes abondent la section de fonctionnement à hauteur de 6 500 000 €. D'autres produits sont estimés pour 446 473 € au regard des différents partenariats du syndicat. Quant aux dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation en raison de tous ces projets et sont estimées à 1 450 480 €. Les charges de personnel sont évaluées à environ 1 518 500 €. Le budget alloué en faveur des communes sur les contrats d'entretien d'éclairage public est estimé à 150 500 €. Les autres charges (376 074 €) correspondent essentiellement au reversement de la taxe finale d'électricité à Montech et Nègrepelisse (350 000 €). Les amortissements s'élèvent quant à eux à 896 879 €.

Mme Frère détaille certains éléments notamment l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement qui restent quasi identique à celui des années précédentes, démontrant ainsi la stabilité du budget de fonctionnement qui parvient à dégager chaque année une marge d'autofinancement conséquente (5 millions d'euros prévu pour 2020). L'endettement du Syndicat est voué à s'arrêter en 2021 avec une annuité pour 2020 de 755 €. Les dépenses de personnel sont stables avec 1 518 500 €. Elles sont destinées à la rémunération des 31 agents (667 000 €) dont 18 en filière administrative et 13 en filière technique. Tous les emplois sont pourvus au 1^{er} novembre 2019. Néanmoins, il conviendra d'envisager le remplacement d'un départ à la retraite et d'un détachement. Le paiement des taxes, cotisations et autres charges sociales afférentes aux versements des rémunérations est estimé à 523 000 € et la part dédiée au régime indemnitaire est de 223 242 €, la rémunération des contractuels est évaluée à 91 758 €.

Pour ce qui concerne l'investissement, le montant des travaux sur le réseau d'électrification rurale est estimatif et n'englobe pas les restes à réaliser 2019, ni les éventuelles enveloppes complémentaires en cours de travaux. Quant aux dotations, elles sont basées sur une reconduction des dotations notifiées en 2019.

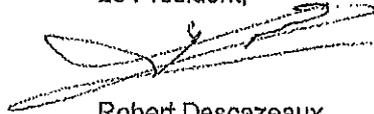
En renforcement, le montant estimé des travaux (7 616 938 €) financés pour partie par le Facé (3 390 000 €), par le Département (686 021 €) et par le Syndicat pour 3 540 917 € dont 2 521 912 € sur le programme spécifique du SDE 82. Au niveau de la sécurisation (3 093 750 €), les travaux sont financés par le Facé pour 2 475 000 € et la différence est supportée par le Syndicat à hauteur de 618 750 €. Concernant les travaux de dissimulation (1 400 240 €), le Facé alloue une enveloppe « tranche C » de 470 000 €, Enedis 250 000 € au titre de l'article 8 (programmes « environnement rural » et « environnement urbain), les communes participent à hauteur de 254 000 € et le Syndicat 426 240 €. Le financement des extensions de réseau (1 685 039 €) comprend le recouvrement induit par la part couverte par le tarif (600 000 €) et les participations communales ou des particuliers (758 000 €). L'enveloppe des travaux sur les réseaux de télécommunications est estimée à 700 000 €. Mme Frère rappelle que sur les opérations connexes liées à ce réseau, les communes adhérentes au dispositif de mutualisation de la redevance, participent à hauteur de 50 % du montant des travaux ; dans le cas contraire, la participation est fixée à 100 %. Pour les opérations sous mandat, il est proposé de reconduire les enveloppes à savoir 1 500 000 € pour les travaux d'éclairage public, 150 000 € pour la fibre optique et les réseaux de chaleur (100 000 €). Une enveloppe résiduelle est proposée comme chaque année pour les autres travaux qui pourraient être demandés par les communes à hauteur de 84 063 €. Ainsi, la section d'investissement s'élève à 16 330 030 € dont 47 % sont dédiés aux travaux de renforcement, 20 % pour les sécurisations, 8,5 % pour les dissimulations, 10 % pour les extensions, 9 % pour l'éclairage public, 4 % pour le réseau de télécommunication, fibre optique 1% et la maîtrise d'œuvre communale pour 0,5 %.

Ces programmes d'investissement sont financés par les participations aux travaux (9 491 647 €), hors opérations sous mandat, avec une participation majoritaire du Cas-Facé à hauteur de 67 % soit 6 335 000 €.

M. Descazeaux remercie Mme Frère pour sa présentation et la félicite pour sa rigueur exemplaire laquelle souligne le travail d'équipe et remercie ses collaboratrices.

Avant de terminer, M. Descazeaux s'adresse à M. Peard, Directeur de l'entreprise Demarais, qui prend sa retraite. Il le remercie pour sa collaboration empreinte de rigueur, de professionnalisme et d'efficacité. Le Président lui souhaite une bonne retraite et une bonne santé. Il salue M. Dal Corso, nommé délégué de la commune de Castelsarrasin et remercie les maires de Larrazet et Sérignac pour leur accueil.

Le Président,



Robert Descazeaux